POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Benhamadi veut résorber les déficits dans le Sud

Les conditions de travail et d'accès aux services postaux et de télécommunications dans les régions sud du pays doivent être améliorées et les déficits doivent être résorbés, selon le ministre de tutelle.

Chérif Bennaceur – Alger (Le Soir) - Moussa Benhamadi, qui a réuni, jeudi dernier, au Cyberparc de Sidi Abdallah (Zéralda), les représentants du secteur de la poste et des télécommunications de 10 wilayas du Sud, a constaté l'existence de défaillances patentes. Notamment en termes de conditions de travail, d'accès des habitants aux services postaux et de télécommunications, d'accès à l'Internet.

Selon le ministre de tutelle, certains agents du secteur n'ont pas bénéficié des indemnités dues, notamment. Et de relever l'absence de climatisation dans les bureaux de poste, l'insuffisance des équipements et du mobilier, le manque de formation…

Ce qui est inconcevable, Moussa Benhamadi appelant à «revoir» cette situation, à mettre en œuvre un traitement particulier des travailleurs, à améliorer les conditions d'exercice, et, par conséquent, l'accès des habitants aux technologies de l'information et de la communication. Il s'agit également de résorber la «fracture numérique» dont pâtit cette région. Convaincu de la nécessité de «stabiliser» la population, Moussa Benhamadi a appelé à développer un service efficient, de qualité au profit des citoyens.

Photo : Samir Sid

En ce sens, il estime qu'il faut généraliser le service universel postal, dans le mobile, même en «aidant» Mobilis et Algérie Télécom à couvrir les localités peu peuplées, notamment les 294 ksours, ainsi que l'accès élargi à Internet (notamment le haut débit).

Il est ainsi question de renforcer la couverture de ces régions en fibres optiques, d'autant que 80% du territoire national y est déjà connecté, ou en communications sans fil et dont l'Algérie compte plus de 60 000 km de réseau.

Un constat qu'il s'agit de traduire en un plan d'action «ambitieux», réaliste et étalé sur le court, moyen et long terme, selon le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication.

C. B.

PROJET DE E-GOUVERNEMENT

L'expertise sud-coréenne très sollicitée

L'expertise sud-coréenne est sollicitée pour la réalisation du projet de e-gouvernement et de développement d'une banque centrale. C'est ce que le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication a exprimé, jeudi dernier, en présence du vice-ministre sud-coréen de l'Economie et de la Connaissance, Kim Jung Kwan, à l'occasion de l'inauguration du Centre algéro-coréen des TIC (Cactic) au Cyberparc de Sidi Abdallah (Zéralda).

Il est aussi question de bénéficier davantage de l'expertise sud-coréenne avérée dans le domaine de la modernisation des services et équipements et la formation des agents d'Algérie poste et Algérie Télécom… Quant au Cactic, il a été lancé grâce à un mémorandum d'entente signé entre l'ANPT (Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques) qui gère le Cyberparc de Sidi Abdallah, et la Korea Polytechnic University.

Ouvert à l'entrepreneuriat, notamment international, le Cactic est appelé à consolider la coopération bilatérale, développer le transfert du savoir sud-coréen vers l'encadrement algérien dans le domaine des TIC et développer le leadership algérien dans ce domaine.

C. B.

LANCEMENT D'UN 3e SATELLITE ALGÉRIEN

Le projet dédié aux télécommunications

Le projet d'un troisième satellite, de fabrication algérienne, est à un stade avancé et sera dédié aux télécommunications, selon Moussa Benhamadi. En notant que l'Algérie dispose de deux satellites déjà lancés et dédiés à l'observation de la terre.

C. B.

NUMÉRISATION DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

La vie scolaire des élèves mise en ligne

La numérisation du secteur de l'éducation donnera la possibilité aux parents de suivre en temps réel, la scolarité de leurs enfants. Toutes les données scolaires seront mises en ligne sur les sites des directions de l'éducation. Cette application bénéficie, pour le moment, uniquement aux établissements d'Alger-Centre. L'opération sera élargie, à partir de l'année prochaine, à l'ensemble des directions de l'éducation des wilayas.

Salima Akkouche – Alger (Le Soir) – Le ministère de l'Education nationale propose aux parents d'élèves, par le biais des directions des wilayas, d'accéder à toutes les données qui concernent le rythme scolaire de leurs enfants.

Il est désormais possible de s'informer, via le Net, sur les absences scolaires de son enfant, ses notes, les appréciations des enseignants, le retrait des bulletins trimestriels ou encore de communiquer avec les enseignants.

Cette application, qui se consacre au suivi, en temps réel, de la scolarité des élèves, bénéficie, pour le moment, uniquement aux établissements d'Alger-Centre, en attendant sa généralisation aux établissements de toutes les wilayas, à partir de la rentrée prochaine. C'est ce qu'a annoncé le département de Benbouzid dans un communiqué rendu public.

Le ministre de l'Education nationale, qui était en visite d'inspection, jeudi, au niveau de la Direction de l'éducation d'Alger-Centre, pour s'enquérir de l'état d'avancement de la numérisation du secteur, notamment dans son volet scolarité des élèves, a indiqué que l'objectif de cette opération est de «mettre en relation et en interactivité, à travers le Net, les responsables administratifs et pédagogiques ainsi que les enseignants et les parents d'élèves dans le cadre d'une gestion informatisée des établissements scolaires».

Pour leur part, les chefs d'établissement, souligne le même département, géreront, au moyen de l'outil informatique, tout le parcours de l'élève, depuis sa première inscription à son départ définitif de l'établissement scolaire.

«Les équipes de gestion pédagogique et administrative seront en mesure de pouvoir générer instantanément des données précises destinées aux travaux d'évaluation et de synthèse destinés à la prise de décision», lit-on dans le même communiqué qui souligne que la numérisation va ainsi «garantir la transparence dans la gestion, la rapidité de traitement et la précision des données, leur fiabilité et leur confidentialité».

La numérisation touchera également l'ensemble des activités administratives relevant des attributions des directions de l'éducation telles que la gestion des carrières professionnelles, du mouvement des personnels, des promotions, des contractuels et suppléants...

Il est également attendu la mise en place d'une plate-forme qui constituera «le noyau du réseau intranet du secteur» qui reliera en fibres optiques toutes les directions de l'éducation, les établissements scolaires et les organismes sous tutelle.

S. A.

ÉPREUVES DU BAC

L'annonce des résultats exclusivement par affichage

Finie l'annonce des résultats du baccalauréat par SMS. Du moins pour cette année. Le ministre de l'Education nationale a affirmé, jeudi, que les résultats du bac seront annoncés cette année exclusivement par voie d'affichage. Le ministre a déclaré qu'«aucun opérateur de téléphonie mobile ne sera sollicité pour l'opération». L'annonce des résultats, l'année dernière, a suscité la protestation des parents suite aux erreurs enregistrées pour certains.

S. A.

ÉCOLES PRIMAIRES

Début, demain, des examens de fin de cycle

Ils sont 598 239 candidats à passer, demain, les examens de fin du cycle primaire. Les résultats seront annoncés le 9 juin prochain. C'est ce qu'a annoncé dans un communiqué le ministère de l'Education nationale.

La session de rattrapage est programmée pour le 26 juin dont les résultats seront affichés le 4 juillet prochain. Les candidats seront notés sur trois épreuves. Il s'agit de la langue arabe programmée de 8h30 à 10h, des mathématiques de 10h30 à 12h et vont conclure avec la langue française de 15h à 16h30.

Le communiqué de l'Education nationale précise que cette session a enregistré une baisse de 2,90 % de candidats par rapport à la session de l'année dernière où leur nombre a atteint 615 602. Le nombre de candidats garçons pour cette année est estimé à 51,98% contre 48,02% de filles. 2 424 d'élèves sont issus des écoles privées, soit un taux de 0,4%. Quant au nombre de candidats aux besoins spécifiques, il est de 149. La même source précise que 50 000 maîtres d'école sont chargés de la surveillance des épreuves et 12 000 autres de la correction des copies d'examen. L'examen de l'ex-6e se déroulera dans 3 122 centres. Pour la correction, 68 centres ont été retenus.

S. A.

AFFECTIONS NOSOCOMIALES

Les spécialistes plaident pour une meilleure prise en charge des malades

Les spécialistes interpellent les autorités concernées sur les affections nosocomiales, infections contractées à l'hôpital par défaut d'hygiène qui, souvent, mènent à la mort. Selon eux, les centres hospitaliers s'occupent des maladies microbiennes et négligent les pathologies parasitaires.

Rym Nasri – Alger (Le Soir) – Lors de la 4e journée nationale d'hygiène hospitalière et de lutte contre les infections nosocomiales, organisée par l'Etablissement public hospitalier de Bologhine, en collaboration avec la Société algérienne de parasitologie et de mycologie médicales, ce jeudi à Alger, les spécialistes ont plaidé pour une meilleure prise en charge des affections nosocomiales dont la prévalence en Algérie est de 60% contre 44% en Europe. «Près de 60% de germes hautement pathogènes, voire mortels, évoluent en milieu hospitalier. D'ailleurs, de nombreux patients décèdent suite à des maladies provoquées par ces parasites», a affirmé le Pr Hayet Adjmi, spécialiste en parasitologie.

Outre la sensibilisation de la population hospitalière et le renforcement des mesures d'hygiène dans les établissements de santé, l'intervenante a également émis le souhait de voir les autorités concernées se pencher sérieusement sur ce problème. Pour elle, la liste des médicaments importés doit impérativement comporter des médicaments antiparasitaires.

S'agissant de la prise en charge des pathologies parasitaires, le Pr Ouahiba Amhis, chef du laboratoire de biologie de l'Etablissement hospitalier public hospitalier de Bologhine, souligne que leur diagnostic fait défaut en Algérie, d'où l'absence d'une prise en charge de ces malades. «Les centres hospitaliers assurent la prise en charge des maladies microbiennes à 80% et négligent celles causées par les parasites», précise-t-elle. Pourtant, poursuit-elle, «les affections parasitaires telles que les mycoses, candidoses, fongiques et aspergilloses sont mortelles».

Il est à rappeler que les affections nosocomiales touchent souvent les patients présentant des hémopathies, des maladies cancéreuses et les malades opérés.

R. N.